



DÉCLARATION LIMINAIRE

FORMATION SPECIALISEE DE RESEAU MARINE

30 mars 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ce jour, se déroule la dernière formation spécialisée du réseau Marine de la mandature.

La **CFDT** doit reconnaître que nous avons eu du mal à nous situer et à maîtriser les contours de cette instance, davantage axée sur la réglementation générale que sur l'émission de directives claires à destination des organismes.

Le pouvoir décisionnaire de cette FS nous a également interpellé : mis à part l'avis concernant le règlement intérieur, trop peu de sollicitations ont été adressées aux membres de l'instance.

Ce sera aujourd'hui le cas avec une consultation sur le projet d'instruction relative aux risques pyrotechniques Marine. Fallait-il sans doute être patient ?

La **CFDT** souhaite que le fonctionnement de cette instance, lors du prochain mandat, puisse évoluer vers des débats et échanges suivis de décisions concrètes, déclinées ensuite dans les établissements et formations de la Marine.

Ces dernières années, nous assistons à une forte montée en puissance des RPS/TPS. Les signalements, de plus en plus fréquents, se généralisent dans de nombreux organismes.

Les causes de ce mal-être au travail sont nombreuses et découlent bien souvent des mêmes facteurs : surcharge de travail, mauvaise organisation, défaut de management, contexte anxiogène lié aux nombreuses transformations, etc...

La **CFDT** demande que la thématique des RPS/TPS soit prise en compte au sein de cette instance lors de la prochaine mandature et qu'un bilan des actions réalisées aux sein des organismes « Marine » conformément à la politique de la DRH-MD soient présentés. La mise en place de groupes de travail et d'analyse, l'organisation des services contre les violences sexistes et sexuelles, contre la discrimination et les harcèlements, les évaluations des RPS et de la QVT, ainsi que les plans d'action associés, doivent permettre aux chefs d'organismes de garantir la santé et la sécurité du personnel.



DÉCLARATION LIMINAIRE

Soucieuse de la santé et de la sécurité du personnel de la Marine, la **CFDT** se préoccupe de la vétusté et de l'entretien insuffisant de certains bâtiments. En effet, nous pouvons prendre pour exemples, l'état du bâtiment FER du SLM et celui du chantier R du SSF à Brest, qui sont les plus impactés.

Aujourd'hui, fuites d'eau, infiltrations, moisissures, panne d'ascenseur, plaques de faux plafonds qui s'effondrent, sont devenus les dangers du quotidien ce qui engendre donc des risques pour le personnel et de surcroît de l'immobilisation de matériel. Cela se répercute donc non seulement sur les agents, mais également sur les chefs d'organismes qui doivent gérer au final des problématiques liées aux infrastructures avec des moyens d'actions souvent très limités.

Le projet d'un nouveau pôle logistique pour le SLM a-t-il été oublié ? Le déménagement au bâtiment C10 va-t-il être encore repoussé ? Le personnel de la Marine va-t-il encore subir longtemps cette décrépitude immobilière dans l'attente de réelles décisions ?

La **CFDT** demande qu'une vraie politique d'entretien ou de remise en conformité des bâtiments en cohérence avec les problèmes actuels et en lien avec les services de soutien des infrastructures du ministère soit mise en place, appliquée et suivie. La **CFDT** souhaite également la validation rapide des projets qui permettront d'améliorer la qualité de vie au travail dans des conditions de logement décentes.

Pour prolonger le sujet des infrastructures, le printemps est là, avec les beaux jours, et très bientôt la chaleur.

Comme nous l'avons regretté lors de notre DL de septembre 2025, la mise en application du décret canicule n° 2025-482 du 27 mai 2025 avait été trop tardive et disparate pour qu'un bénéfice puisse être constaté.

La **CFDT** demande si, pour 2026, la mise en place a été anticipée et si des directives uniformes et claires ont été données aux chefs d'organisme.

Malheureusement, avec le réchauffement climatique, l'année 2025 n'a rien eu d'exceptionnel, et 2026 sera sans doute du même acabit. C'est pourquoi l'application de ce décret reste une nécessité.

Enfin, la CFDT regrette la tenue de cette instance un lundi, qui comme un vendredi également ne permet pas aux désignés de pouvoir préparer correctement, cette séance.

Pour la prochaine mandature, la CFDT demande que les plénières soient placées en milieu de semaine, pour gagner en efficacité dans les débats.

Merci pour votre attention.

Paris, le 30 mars 2026 ●